

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 927/CAB DECISIONS CONCERNANT LES MINISTRES

n° 927/CAB

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 août 1961

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro  
30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le règlement d'une somme de: — deux cent mille francs (200.000) au profit de M. Manfoud Abdallah Coubèche, employé de commerce ; \_ cinq mille francs (5.000) au profit de M. Saïd Anmec. Dlanton au Chemin de Fer Franco-Ethiopien. pour son fils mineur Mustafa Saïd Ahmed ; \_ quinze mille francs (15.000) au profit de M Mansour Nascer Saleh expéditionnaire d'administration, en service aux Contributions directes. Ces sommes sont allouées. à titre de dommages et intérêts, aux victimes de l'accident de la circulation survenu le 25 décembre 1959 du fait du véhicule Land Rover du Cercle de Dikhil, et pour lesquelles aucune garantie d'assurance n'était acquise. Un ordre de recette d'un montant équivalent sera corrélativement émis à l'encontre de l'État français propriétaire du véhicule. Le Paiement de ces sommes implique la renonciation, par écrit, pour les victimes à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée. Cette dépense est imputable au Budget local de l'exercice 1961 en son chapitre 3.